

IMPORTANT

Tous les ans, vous recevrez automatiquement un message (mail ou sms) du service national d'enregistrement (SNE) vous indiquant qu'il faut renouveler votre dossier. En effet, les demandes de logement sont également traitées au niveau régional par le SNE : la mise à jour de la demande sur **demande-logement-social.gouv.fr** est valable uniquement pour la demande régionale et ne vaut pas renouvellement auprès de la ville de Pontault-Combault.



AUTRES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

Il existe trois sites internet mis en place par les organismes HLM, qui recensent un large choix de logements sociaux à louer :

- **bienveo.fr**
- **teleservices.paris.fr/locannonces** (Loc'Annonces : logements sociaux de la ville de Paris et de ses partenaires)
- **al-in.fr** (Action Logement).

Vous pouvez solliciter directement Action Logement si votre employeur cotise à l'effort de construction (anciennement « 1% patronal »).

Si vous êtes agent de l'État en Île-de-France, vous pouvez également prétendre à un accès à la Bourse au logement des agents de l'État.

Renseignements et demande d'accès :

drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/ Rubrique se loger / l'accès au logement des agents de l'État /qui est mon contact.

Enfin, les bailleurs sociaux mettent régulièrement des offres de location sur les plate-formes d'annonces grand public, comme par exemple **seloger.com** ou encore **leboncoin.fr**

Suivez la ville



pontault-combault.fr

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Direction de l'action sociale

Service logement-habitat
30, rue des Marguerites
Du lundi au vendredi : 8h30-11h45 / 13h30-16h45
01 60 18 10 70 / logement@pontault-combault.fr



COMMENT RÉALISER MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?



1

Il existe deux types de demandes

La demande régionale

C'est une étape obligatoire pour toute demande de logement social, car elle permet d'obtenir son numéro unique d'enregistrement.

La demande régionale vous enregistre en tant que demandeur d'un logement social sur l'ensemble de la région Île-de-France.

Si vous souhaitez demander un logement sur la commune de Pontault-Combault en particulier, **il faudra donc doubler cette demande régionale par une demande locale.**

DEMANDE RÉGIONALE

DEMANDE LOCALE

2

La demande locale

Il faut remplir l'une des conditions suivantes :

- habiter Pontault-Combault,
- ou être hébergé depuis plus de 3 mois sur Pontault-Combault
- ou travailler à Pontault-Combault en CDI (période d'essai achevée)

Comment faire ces démarches ?

Pour effectuer ces démarches, vous devez prendre un rendez-vous auprès du service logement-habitat, par téléphone ou sur place.

Il vous sera demandé d'apporter une liste de documents **originaux** qui vous sera communiquée en amont de votre rendez-vous (liste sur pontault-combault.fr/vie-sociale/logement).

QUAND ET COMMENT DOIS-JE METTRE À JOUR MA DEMANDE ?

Vous devez actualiser votre demande logement dans les cas suivants :

- naissance
- décès
- déménagement
- changement d'employeur
- changement de coordonnées téléphoniques
- changement de situation familiale (mariage, séparation...)

1



2



Comment ?

En prenant rendez-vous auprès du service logement-habitat au 01 60 18 10 70 ou logement@pontault-combault.fr

QUAND ET COMMENT RENOUVELER MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?

3

Quand ?

Pour bénéficier de l'accompagnement du service logement de la ville de Pontault-Combault, vous devez impérativement renouveler votre demande **chaque année** auprès de ce service.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, votre demande sera alors annulée.



4



Comment ?

En contactant le service logement-habitat qui vous indiquera la marche à suivre. Dans tous les cas, vous devrez vous rendre au service logement, muni de votre attestation d'enregistrement régional.